



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

13-03-2015-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2015

Le treize mars deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : MME LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Secrétaire de séance élue : Mr Hervé HILLOOU

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE LAA MONDRANS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le Maire expose à l'assemblée que La commune de LAA-MONDRANS a délibéré pour adhérer au Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau à compter de 2015.

Le Maire vous propose donc, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du CGCT de délibérer pour se prononcer sur cette adhésion.

Le Maire précise qu'à compter de la notification de la délibération du Syndicat mixte à ses collectivités adhérentes, ces dernières disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur cette adhésion. Passé ce délai, il sera considéré accord tacite sur le projet d'adhésion.

Le Maire propose au Conseil municipal :

D'approuver l'adhésion de la commune de LAA MONDRANS au sein du syndicat mixte du bassin du Gave de Pau.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ